



Décision du Maire

N° : DEC 2411080279DE

Objet : DECISION DU MAIRE PORTANT SUR LES TARIFS DU MARCHÉ DE NOËL A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2025

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2212-4, L.2131-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL221007020003 du 7 octobre 2022 portant élection de Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Maire de Sens ;

VU la délibération du Conseil municipal n° DEL221017020002 du 17 octobre 2022 portant délégation d'attributions du Conseil au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs communaux ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2025 tels que présentés dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : DE DIRE que les recettes seront imputées sur le budget de la ville ;

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente décision, prenant effet à compter de sa signature, peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (ou de sa notification en ce qui concerne les destinataires de la présente décision), soit :

- par recours gracieux auprès de la commune de Sens, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Sens, Hôtel de Ville, 100 rue de la République - CS70809 – 89108 SENS CEDEX.
- ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas - BP 61616 - 21016 DIJON CEDEX.

Fait à l'Hôtel de Ville,
le 12 novembre 2024

Pour le Maire et par délégation
Le premier adjoint,
Chargé des Finances et de l'attractivité commerciale
Et artisanale.



Clarisse QUENTIN

TARIFS DES MARCHES DE NOËL
A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 089-218903870-20241112-DEC2411080279DE-AU



Collectivité (cocher la case qui convient) : CAGS Ville
Tarifs instaurés par (cocher la case qui convient) : Délibération Décision

Nom du pôle : Transition Ecologique et Développement du Territoire

Nom du service : Développement Economique

Libellé **Tarifs 2025**
non assujetti à la TVA

Tarif du Marché de Noël

Chalet de 3 mètres linéaires	288,00 €
Chalet de 4 mètres linéaires	397,00 €
Chalet de 6 mètres linéaires	505,00 €
Terrain nu	196,00 €

Marché des producteurs au rez-de-chaussée du marché couvert

Forfait de base pour 3 mètres linéaires	154,00 €
Le mètre linéaire supplémentaire	41,00 €

Pour les abonnés annualisés du Marché couvert de Sens pas de facturation supplémentaire

Mezzanine du marché couvert

4 mètres linéaires	288,00 €
6 mètres linéaires	397,00 €
8 mètres linéaires	505,00 €

Associations

Chalet de 3 mètres linéaires "uniquement"	139,00 €
Mezzanine du marché couvert : les 2 premiers mètres linéaires	offert
Mezzanine du marché couvert : les 2 mètres linéaires supplémentaires	52,00 €